

Annabelle Bourgaud, Responsable des Ressources Humaines à La Toque Angevine témoigne :

Vous avez mené en 2012, une démarche de qualification de 7 opérateurs de production sur le référentiel CQP conducteur de machine, quels sont les enjeux de cette démarche pour votre entreprise ?

Cette démarche nous permet d'apporter à chaque salarié formé une formation complète, et identique pour tous.

De plus, cette démarche leur permet d'obtenir une reconnaissance professionnelle valorisée par un certificat.

Comment avez-vous choisi les participants ?

au cours d'un entretien.

Les participants ont ensuite suivi une formation suite à un positionnement initial.

Comment le positionnement et la formation se sont ils déroulés ?

- Le positionnement et l'évaluation FORMATEUR sont réalisés avec l'outil ECIA (test informatique et livret de description des activités).
- Le positionnement et l'évaluation TUTEUR sont réalisés avec la grille tuteur. La grille tuteur réalisée permet d'évaluer tous les candidats, peu importe le secteur.
- La formation théorique est complétée par de la formation pratique interne réalisée par les tuteurs selon les besoins identifiés lors du positionnement.
- La formation pratique interne (2 semaines) est réalisée en doublon sur les lignes de production.

Quels sont les acteurs de l'entreprise mobilisés sur la démarche CQP et comment sont ils informés ?

Pour chaque candidat, est désigné un tuteur. Ce dernier, qui a suivi une formation de tuteur, doit évaluer et suivre le candidat.

A deux ou trois reprises au cours du cursus, le comité de pilotage composé d'un représentant des tuteurs, d'un représentant des candidats, d'un représentant du centre de formation, des responsables de production, de la responsable ressources humaines, et de l'organisme financeur se réunit pour régler le dispositif.

Quelles sont les modalités de financement de cette démarche ?

La région est intervenue dans ce financement.

Le reste a été financé par l'OPCALIM soit sur des fonds spécifiques ECIA, soit sur la période de professionnalisation.

Vous menez des actions CQP depuis 2004, quel bilan quantitatif et qualitatif faites-vous de cette démarche CQP ?

Aujourd'hui, plus de 100 personnes ont été formées au niveau de l'Entreprise.

La formation permet :

- D'apporter un même niveau de formation à l'ensemble des conducteurs de machines,
- D'accompagner réellement les salariés afin de les faire monter en compétences,
- De donner des perspectives à nos salariés.

Quels sont les points forts de l'accompagnement du CFPPA sur cette démarche ?

Le CFPPA connaît bien l'entreprise et propose une formation adaptée à nos besoins.

Le CFPPA maîtrise également le processus de mise en œuvre des CQP avec l'ADEPALE, ce qui lui permet de nous accompagner dans cette démarche, et d'être réactif par rapport à nos demandes